



Appels du TCC

Un petit rappel lorsque vous commencez votre tour : vous n'êtes pas réputés disponibles pendant les 10' de briefing : pas besoin de répondre au téléphone avant le début effectif du tour.

Temps partiel et liste de rang

Une insatisfaction toujours plus forte se fait sentir par rapport au traitement des demandes à temps partiel. Même s'il a été tenté d'y mettre de l'ordre récemment, le résultat laisse plutôt penser que rien n'est maîtrisé et que la rengaine « l'effectif sera bon d'ici [choisir délai, si possible pas trop proche] » ne sert qu'à cacher la misère et l'incompétence. Nous rappelons que :

- La CCT est claire, le temps partiel est « encouragé à tous les niveaux sous toutes ses formes » (art. 54 CCT CFF) : un délai d'attente de plusieurs années y est contraire.
- L'élaboration de critères arbitraires et appliqués ou non, mettant complètement de côté la liste de rang, est opaque et contraire à la bonne foi.
- L'hémorragie de départs, notamment pour divers stages en bureaucratie, empêchant les réductions de taux d'activité n'est toujours pas suffisamment prise en considération.

Le comité continue à se battre, notamment pour faire appliquer la CCT.

Questionnaire sur les BAR

Un sondage lancé par la LPV a suscité de nombreuses interrogations. Il porte sur ce que l'on pourrait souhaiter en échange d'une flexibilisation du temps de travail. Le comité a décidé de ne pas se joindre à cette démarche car il considère que toute flexibilisation supplémentaire du temps de travail serait inacceptable, même contre « rémunération ». Les trains circulent selon un horaire relativement fixe, il n'y a pas de raison de sacrifier notre vie privée en raison de la médiocrité de la planification.

Toutefois, nous comprenons également les processus internes de la LPV et nous rappelons que des assemblées des délégués VSLF seront bientôt organisées au sujet des BAR, selon l'avancement des négociations.

Taxis

Voilà un autre sujet qui devrait être réglé depuis longtemps et où l'impuissance de la hiérarchie est désastreuse.

Payer une course pour le prix de deux, taxi illégal (plaque ne commençant pas par GE 96...) ou mettre en danger la vie d'autrui par le non-respect des règles de circulation : voilà quelques spécialités du prestataire. Merci de signaler toute course mal effectuée (et de nous mettre en copie, afin de pouvoir avoir un suivi de l'ampleur du problème).

